



Source photo : FREDON AURA

## Flash Vertébrés Déprédateurs

Bulletin Sanitaire Territoire Rhône-Alpes  
N°6 – Décembre 2021

### SOMMAIRE

- Informations réglementaires
- Informations générales
- Zoom sur les observations spécifiques 2021
- Bulletin sanitaire campagnols et taupes (printemps/automne 2021)

### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### **DECLARATIONS OBLIGATOIRES (rappel)**

Lors de vos chantiers de PH3 (lutte contre les taupes) et de vos campagnes de lutte à base de Ratron (lutte contre les campagnols), même si vous passez par un prestataire :

- Il est obligatoire d'enregistrer la quantité utilisée de produits phytosanitaires (PH3, RATRON) utilisée dans votre registre Phytosanitaire.

Chantiers de PH3 : déclarez vos chantiers de lutte au SRAL par mail : [ph3.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:ph3.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

#### **FORMATIONS du printemps 2022—Inscrivez-vous !**

##### **Renouvellement du certificat d'applicateurs PH3 :**

Ardèche : Saint Agreve—05/04/2022

Rhône : Brignais—28/02/2022

Haute-Loire : Puy-en-Velay—24/03/2022

##### **Mieux connaître les campagnols pour mieux lutter :**

Loire : Estivareilles—15/03/2022 et Versanne—22/03/2022

Haute-Loire : Puy-en-Velay— 28/04/2022

**Pour tout renseignement :** [formation@fredon-aura.fr](mailto:formation@fredon-aura.fr) ou au 04 73 42 14 63

Retrouvez nos dates de formations sous FREDON : <https://www.fredon.fr/aura/formations/taupe-et-campagnol>

## Information FREDON AURA

### **CHARRUE APPLICATION RATRON**

RATRON GL (AMM 2170697) et RATRON GW (AMM 20170698) sont désormais applicables en utilisant la nouvelle modalité "charrue enfouisseuse" en sus des modalités déjà autorisées, à savoir « canne de distribution et boîte d'appâtage » pour le RATRON GL et « canne de distribution » pour le RATRON GW. (décision ANSES 29/12/2021)

**Dose à respecter : 2kg/ha/an fractionnable**

**Attention ! Ne laisser aucun appât sur le sol.  
Respectez les conditions d'emploi (<https://ephy.anses.fr/ppp/ratron-gw>)  
Pour être efficace, et ne pas avoir une lutte trop onéreuse, respecter le seuil de 30 % d'infestation pour mettre en place vos luttes.**

Utiliser les EPI nécessaire : Gants certifiés (NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)) ; EPI (NF EN ISO 27065/A1 ; EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire



Photographie : <https://www.haute-loire-paysanne.fr/autorisation-derogatoire-pour-lapplication-la-charrue-du-ratron-gw>

### **Pour les départements en lutte obligatoire**

**Ardèche, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme**

### **AIDE DU CONSEIL REGIONAL**

En 2021, le Conseil Régional AURA a mis en place un dispositif d'aide d'urgence à l'attention des agriculteurs les plus touchés par les campagnols terrestres. Cette aide a permis de soutenir rapidement les éleveurs touchés par les dégâts sur leur fourrage.

Le Conseil Régional renouvelle son dispositif d'aide pour quelques communes complémentaires retenues suite à la surveillance réalisée en été – automne 2021. Vous pouvez retrouver le dispositif sous <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/289-guide-des-aides-appels-a-projet.html>

**Le portail sera ouvert du 23 février 2022 au 22 avril 2022.**

**Ces aides ont pu être allouées aux agriculteurs, car le réseau de surveillance était en place et consolidé par le support « application Arvicola-Obs ».**

Vous souhaitez **vous former à l'utilisation de l'application Arvicola-obs** et rejoindre le réseau de surveillance des campagnols : **contactez Catherine PRAVE ou Corinne MARTINS par mail : [campagnols@fredon-aura.fr](mailto:campagnols@fredon-aura.fr)**

### **Pour votre information ! Autres problèmes sanitaires.**

FREDON AURA dispose d'une unité de **diagnostic pour une analyse de premier niveau.**

Cette prestation permet d'identifier visuellement sur critères symptomatiques ou morphologiques les symptômes de maladie ou insecte causant des dégâts aux végétaux.

Pour en savoir plus, : <https://www.fredon.fr/aura/nos-offres/offre-de-service-diagnostic-conseil>



## Zoom sur les observations du technicien réalisées sur des parcelles spécifiques

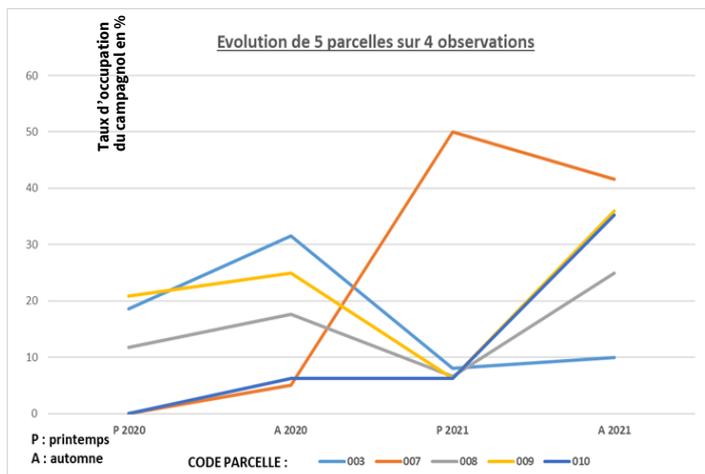
# Zoom—Surveillance réalisée par technicien

Sur le graphique ci-contre, sur 5 parcelles observées du printemps 2020 à l'automne 2021, nous pouvons voir l'évolution des indices frais de présence du campagnol.

La parcelle N°009 est plantée en pommiers, les autres en cerisiers, la 003 et 010 sont de jeunes plantations, la 007 et 009 sont sous-files.

Les vergers sont situés dans un même secteur de la commune, hormis le verger 003 qui se situe un peu plus au nord.

Toutes les parcelles suivent une même tendance avec une fluctuation saisonnière de la populations **sauf le verger de cerisier N°007 qui passe d'un taux d'occupation de 0% au printemps 2020 à un taux de 42% à l'automne 2021.**



En 2021, le gel qui est survenu au printemps, a eu des incidences sur les travaux réalisés habituellement dans les vergers. Ceux-ci ont été limités, surtout en cas de gel total, et indirectement, cela a favorisé la présence du campagnol par un non travail du sol, zéro fauchage...

2 parcelles (007 et 008) n'ont pas fait l'objet de lutte contre les campagnols cette année. La courbe du verger 003 reste à un taux de présence d'indices campagnols à environ 10% entre la notation du printemps et l'automne 2021, alors que sur les autres vergers (hormis le 007) cette courbe augmente. En effet, une lutte a été bien positionner sur ce verger.

### A savoir

L'évolution d'une population de campagnols dans un verger dépend de beaucoup de critères : l'âge de la plantation (jeunes plantations = appétence des racines), l'espèce, le porte greffe, le couvert végétal inter-rang, ...et aussi les moyens de luttés qui sont mis en place (travaux du sol afin de casser les galeries, fauche/pâture...).

Photographie ci-dessous : à l'automne, mise en pâturage des bordures de vergers qui étaient infestée de campagnols au printemps. A associer à une lutte dans les vergers tout au long de l'année.



### SYNTHESE DES DONNEES DU RESEAU DE L'ANNEE 2021

#### Campagnols :

**45** communes ont été suivies **au printemps par les agriculteurs volontaires** du réseau de surveillance, **et 86 communes à l'automne**.

**207** données de surveillance ont permis d'avoir une bonne connaissance de la problématique des campagnols sur le territoire.

**Taupes** : Sont observées **19** communes au printemps et **57** communes à l'automne.

#### Résultats à l'automne :

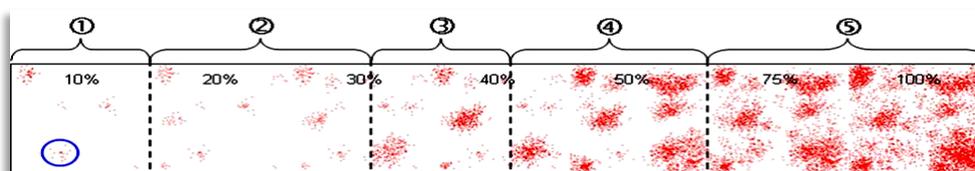
**Notes 1 à 2** Pour **51% des communes**, le degré d'infestation en campagnols est de « très faible à localisé », dans cette **phase, une lutte précoce** est à mettre en œuvre.

**Note 3** Pour **28% des communes**, l'infestation est localisée, c'est la phase de croissance/déclin où la situation devient plus **difficile à maîtriser**.

**Notes 4 à 5** pour **21% des communes**, la situation est très critique, **c'est la phase de pullulation**.

#### Explication des légendes pour les cartes et tableaux qui sont dans ce document.

Le réseau d'observateurs pratiquent la note communale (scoring). Pour ce faire, il évalue l'ensemble des indices frais, tumulis, trou d'entrée, (taches rouges) compris dans un territoire communale suivant le schéma ci-dessous.



Pour comprendre le code couleur, référez vous à l'échelle d'intensité de présence, ci-dessous : **elle permet d'analyser le risque** et vous indique la maîtrise de la situation, d'aisée à très difficile.



**Tableau de correspondance (note, %, niveau d'infestation).**

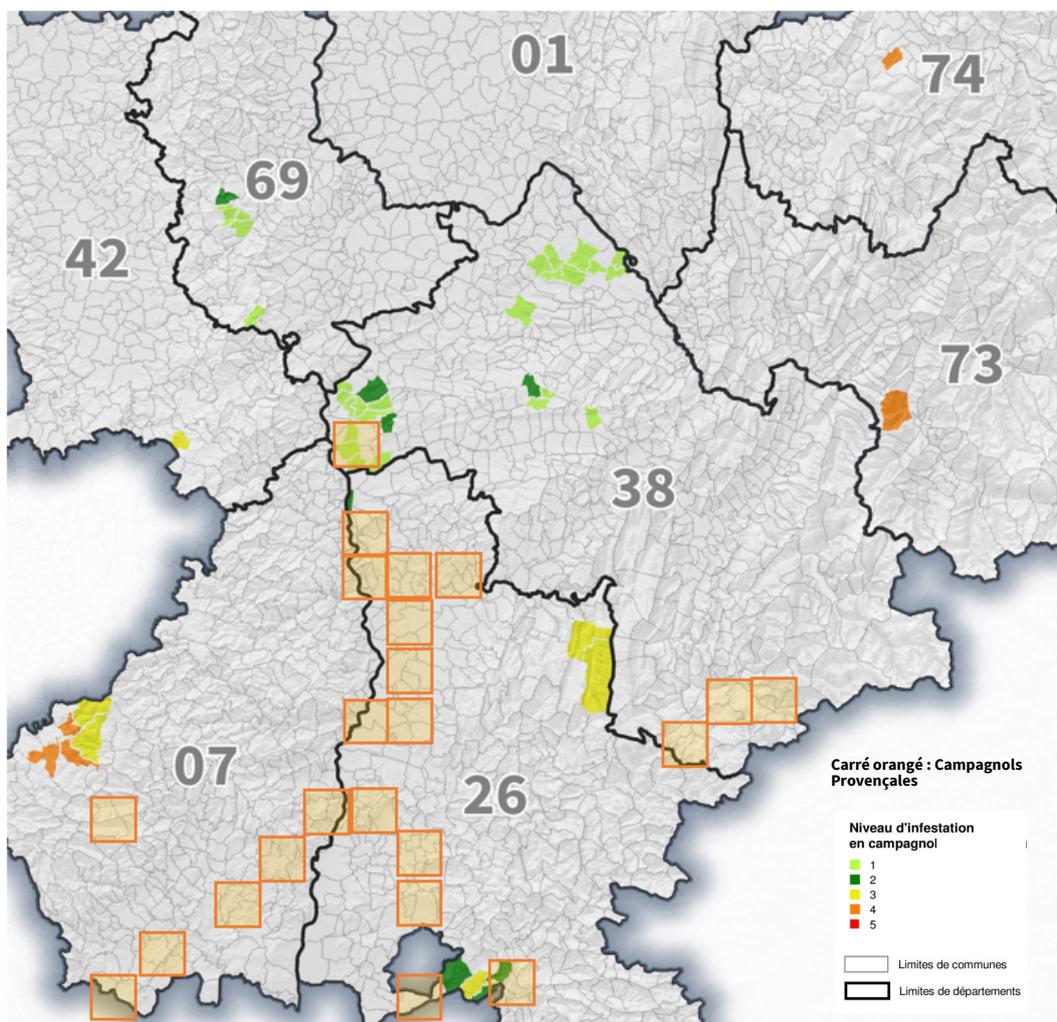
Note communale	Pourcentage de présence d'indice campagnol	Niveau d'infestation
1	0 à 15%	Infestation très faible
2	15 à 30%	Infestation faible
3	30 à 50%	Infestation localisée
4	50 à 75%	Infestation importante
5	75 à 100%	Pullulation

Dans les tableaux qui suivent, certaines notes sont associées à des lettres :

**CC** : campagnol des champs,  
**CP** : campagnol provençal,  
**Sans mention ou CT** : campagnol terrestre.

En fin de bulletin, vous trouverez **un tableau « bilan de la situation » avec les notes communales sur 4 périodes et 2 années (2020/2021).**

## Carte de la situation sanitaire campagnols en Rhône-Alpes au printemps 2021



Campagnols terrestres : notation réalisées par les agriculteurs du réseau FREDON AURA

Campagnols Provençales (carrés jaunes) - source internet : <https://atlasmam.fauneauvergnerrhonealpes.org/accueil/especes/rongeurs/campagnol-provençal/>

### Le Campagnol Provençal

Ce rongeur est surtout rencontré **au sud de Rhône-Alpes, mais sa répartition est mal connue**, que ce soit en terme de territoire et de densité.

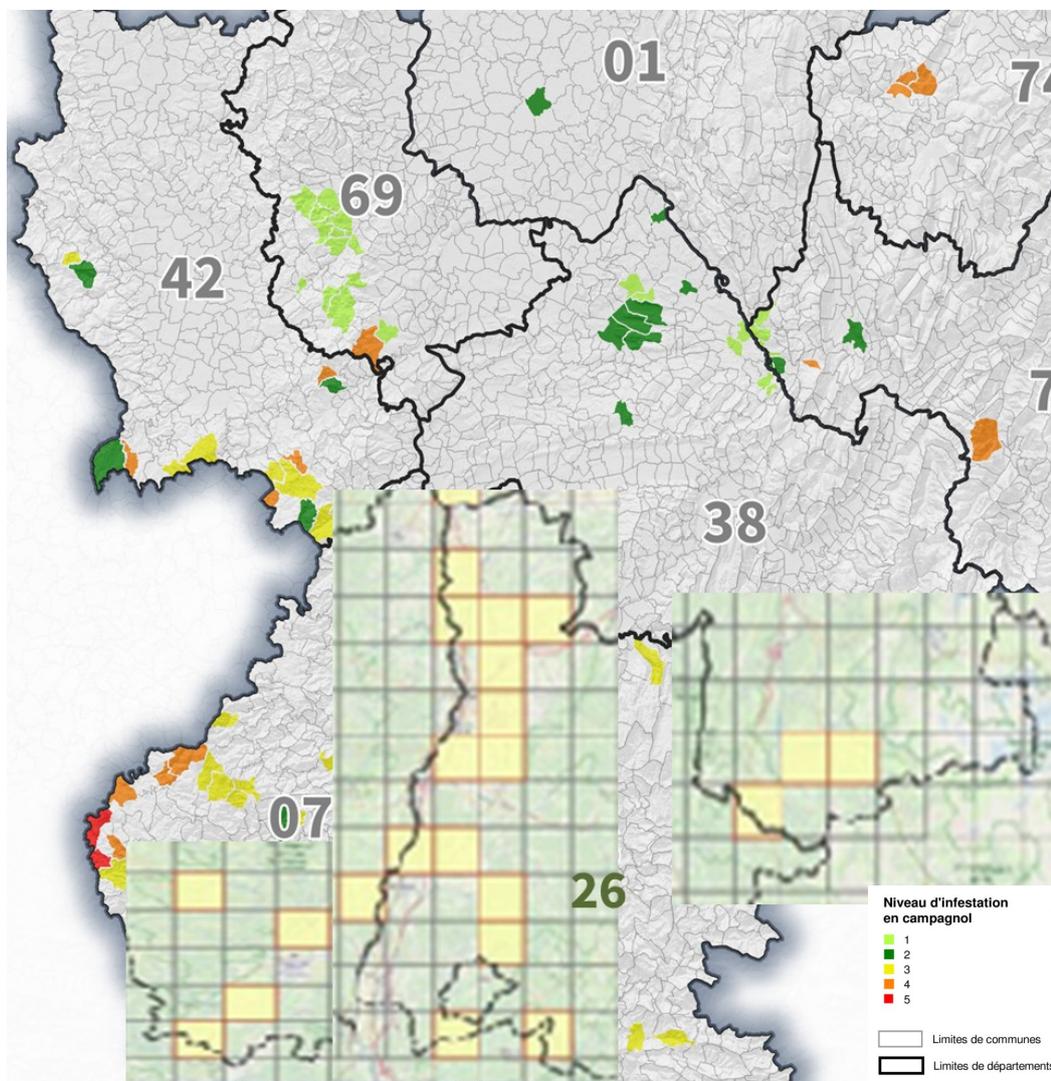
De plus en plus d'agriculteurs, nous font remontés des informations sur sa présence en vergers.

Il est parfois difficile de déterminer quel type de campagnol est présent sur l'exploitation, le piégeage permet de confirmer l'information.



## Carte de la situation sanitaire campagnols en Rhône-Alpes à l'automne 2021

### Bulletin sanitaire campagnols et taupes



**Globalement, une année à forte population de campagnols dans tout le territoire Auvergne Rhône-Alpes.**

*Photographie de dégâts causés par des campagnols dans un verger de pommiers dans le département de la LOIRE.*

**Nous remercions l'ensemble des observateurs pour leur travail. La surveillance est un des moyens de reconnaissance pour améliorer les conditions de prise en compte de ce problème au niveau régional et national.**



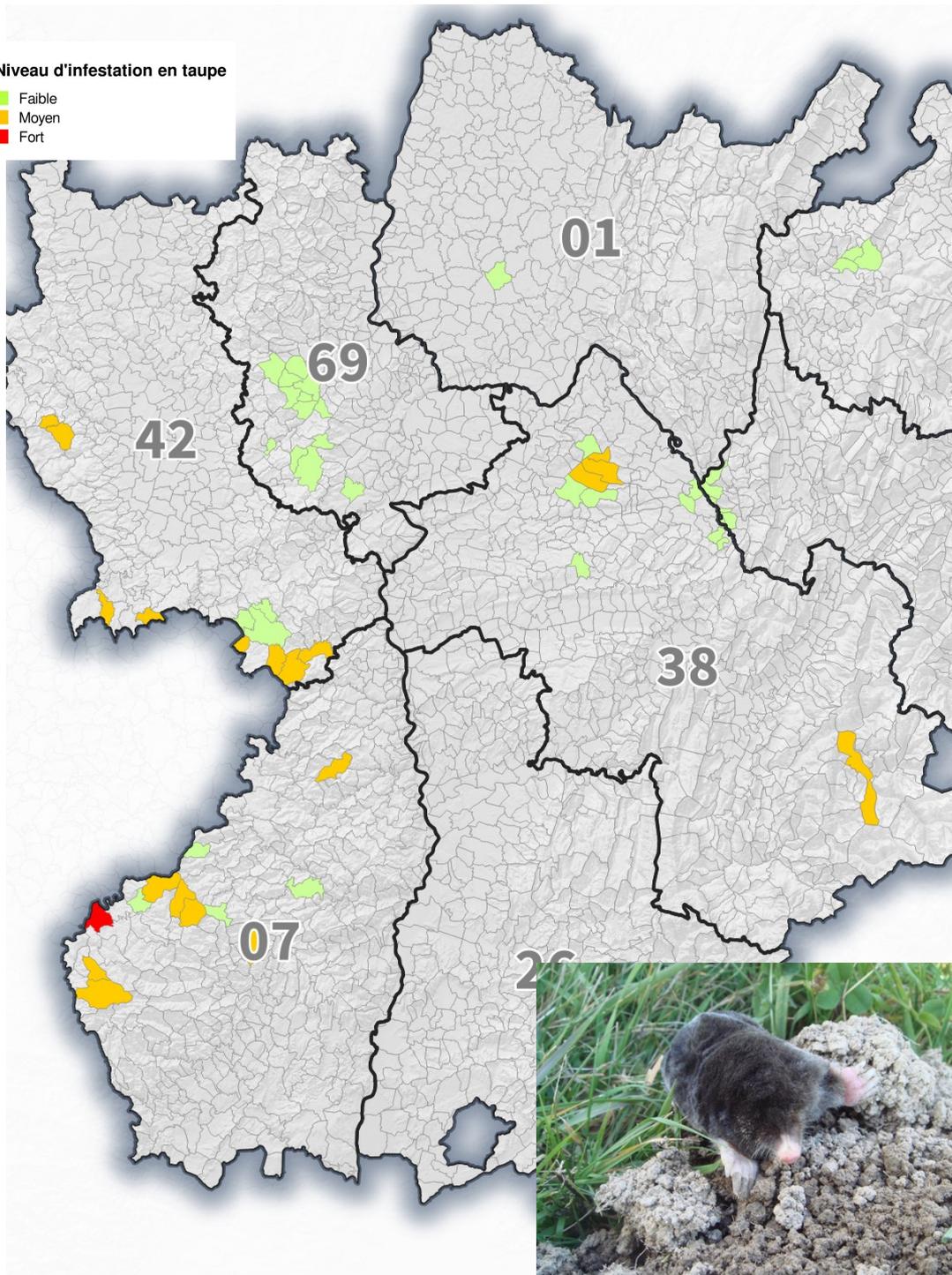
FREDON  
AUVERGNE  
RHÔNE ALPES

## Carte de la situation sanitaire des taupes en Rhône-Alpes à l'automne 2021

### Bulletin sanitaire campagnols et taupes

Niveau d'infestation en taupe

- Faible
- Moyen
- Fort



Globalement, cette fin d'année 2021, les notations et échanges avec les professionnels font **apparaître une augmentation des populations de taupes**. Notamment dans des secteurs/départements où habituellement, celles-ci sont omniprésentes, en faible densité et où les indices de présence de campagnols n'ont jamais été très élevés.

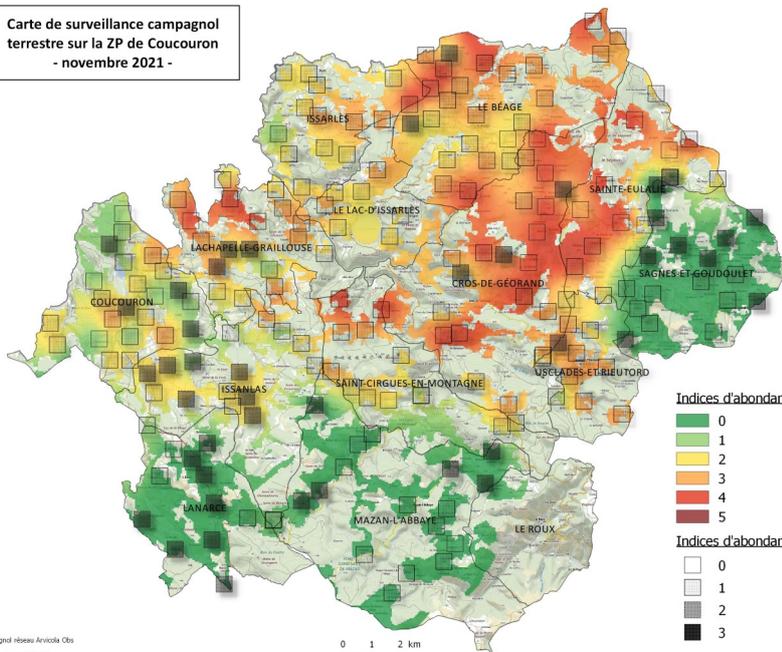
**Une vigilance doit être activée, les campagnols risquent de venir coloniser ces secteurs par l'intermédiaire des galeries creusées pas les taupes.**

## Département de l'ARDÈCHE

**Zone pilote en Ardèche sur les communes de Coucouron, Issanlas, La chapelle Graillose, le Lac d'Issarlès, Le Béage, Ste Eulalie, Cros de Géorand, Usclades et Rieutord et St Cirgues en Montagne**



Carte de surveillance campagnol terrestre sur la ZP de Coucouron - novembre 2021 -



Zone pilote financée par la DRAAF/SRAI AURA 2019/2020/2021

Ce début d'automne reflète encore une activité « campagnol » soutenue, mis à part quelques secteurs qui semblent amorcer une phase de déclin.

La surveillance réalisée par le technicien FREDON, sur la zone pilote **au mois d'octobre** permet d'indiquer que la population de la zone est proche de celle observé en automne 2020.

Le secteur de St Eulalie, Cros de Géorand est toujours en phase de pic de pullulation.

En dehors de la zone pilote, des foyers de campagnols sont en phase de croissance.

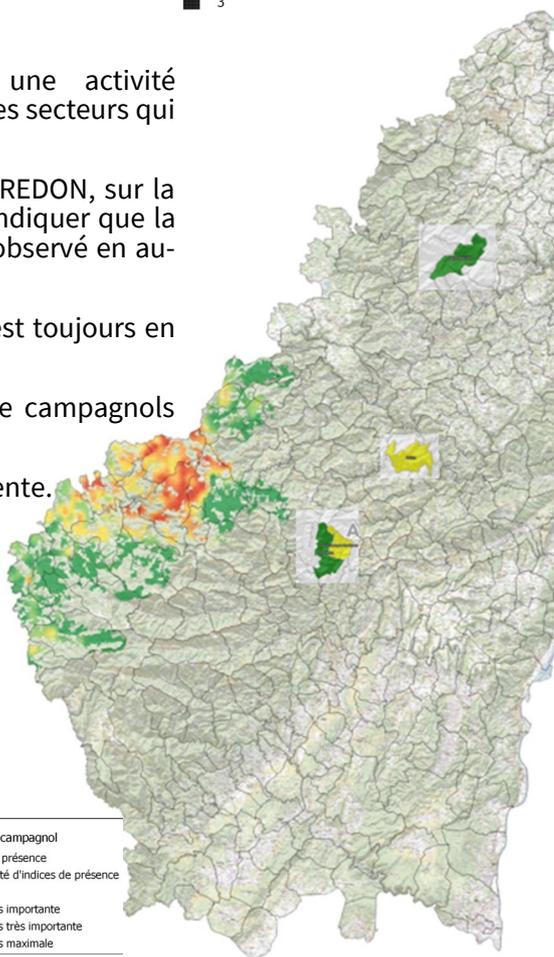
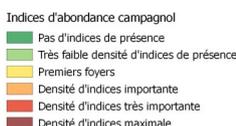
Sur d'autres secteurs la taupe est bien présente.

Le projet de recherche « causes de déclin » a démontré que durant la saison hivernale les populations de campagnols déclinent de moitié par arrêt de la reproduction et mortalité naturelle des individus les plus anciens.

### Carte de présence des campagnols terrestres

Notations réalisées par les agriculteurs et les techniciens

*Les observations réalisées par les techniciens ont été financées par le Conseil Régional d'AURA en 2021*



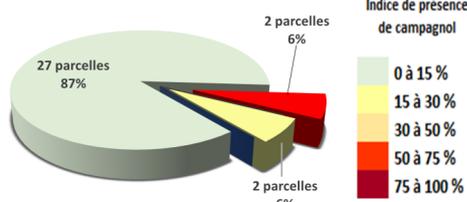
### Zone pilote de la Bièvre en Isère sur les communes de Colombe et Le Grand-Lemps Surveillance des campagnols des champs

La surveillance réalisée par le technicien FREDON, sur la zone **au mois d'octobre** permet d'indiquer que la population de la **zone est dans une phase de basse densité**. Ce début d'automne reflète une activité stable, mise à part quelques parcelles qui restent avec un historique d'infestation assez important.

Il est à souligner :

- Que l'évolution du taux de présence des campagnols est à suivre ces prochains mois car la **progression est souvent rapide** sur cette période de l'automne / hiver.
- **Très peu d'indices de présence de taupes**. Une seule parcelle détectée avec des indices.
- Attention : **suspicion de tumulis de campagnols terrestres** sur la limite communale de Colombe et Apprieu dans l'espace vert au milieu du rond **point de la D520**.

Surveillance : Octobre 2021 sur 31 parcelles



(extrait du Bulletin d'alerte de la Zone Pilote 38)

Graphique des notations de l'automne.

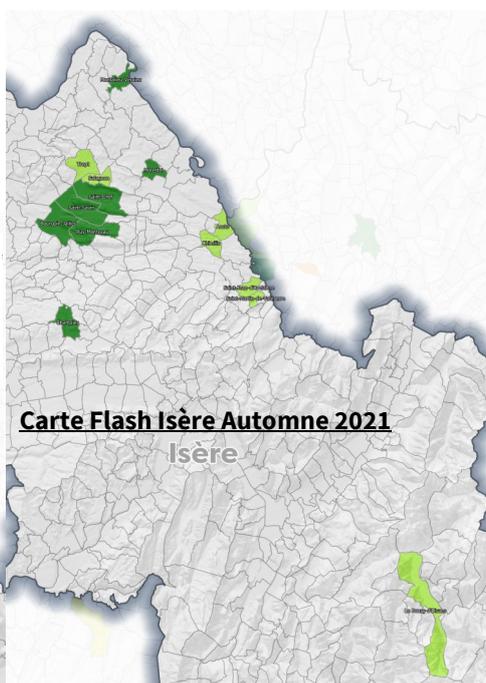
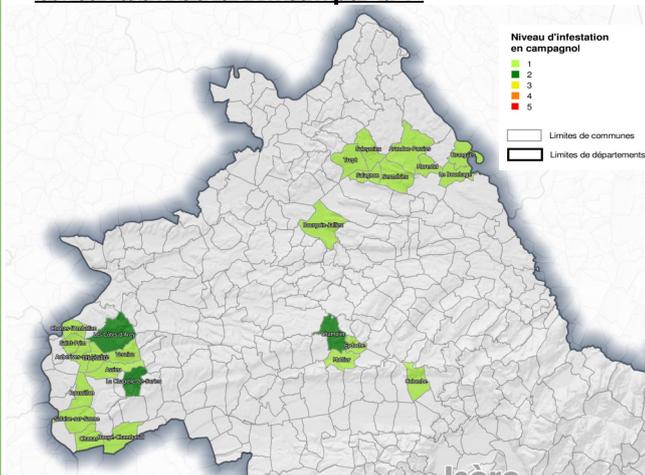
#### Hors zone pilote

Les observations ci-dessous sont celles réalisées par les agriculteurs. La population des **campagnols des champs est en augmentation** dans le secteur de basse altitude, notamment dans le **Nord-Isère**. On note aussi, la présence des **campagnols terrestres** (indices sur prairies, espaces vert urbain, et bordures de grandes cultures).

**Sur les secteurs de Roussillon et vallée du Rhône**, les **campagnols provençaux** sont de plus en plus visible dans les vergers.

**L'ensemble des communes** sont situées dans une phase de basse densité, là où la lutte est la plus efficace.

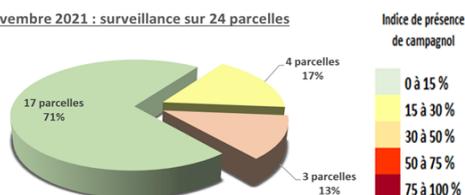
#### Carte Flash Isère Printemps 2021



### Zone pilote de Bessenay dans le Rhône sur les communes d' Ancy, Bessenay, Bibost, Chevinay, Savigny, Saint Julien de Bibost, Saint Forgeux et Saint Romain de Popey.

La surveillance réalisée par le technicien FREDON, sur la zone **au mois de novembre** permet d'indiquer **que la population de la zone pilote est dans une phase de basse densité**. Cependant, par rapport à ce printemps, **pour certaines parcelles**, le taux d'indices rencontrés lors de notre surveillance au mois de novembre, **est élevé**, ce qui laisse présager une hausse de l'activité des campagnols durant l'hiver.

Novembre 2021 : surveillance sur 24 parcelles



Graphique des notations de l'automne.

### Hors zone pilote

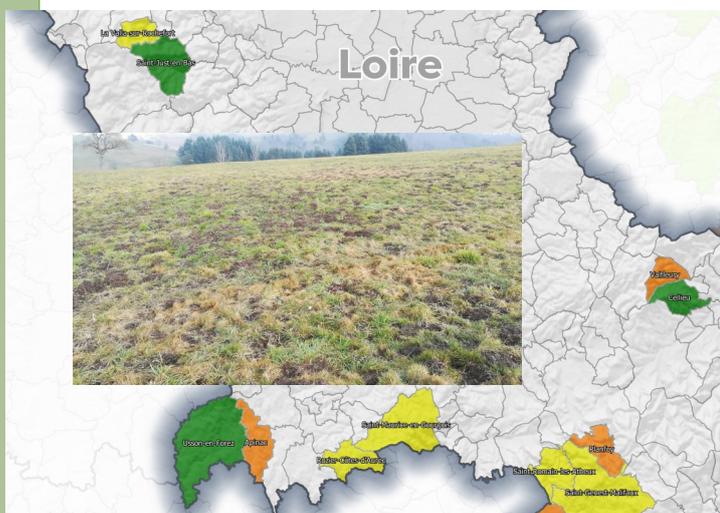
#### LOIRE

Les observations ci-dessous sont celles réalisées par les agriculteurs. **L'augmentation des populations** de campagnols terrestres annoncée dans le dernier bulletin, **se confirme** dans le département de la **Loire**. La phase de croissance n'a pas encore atteint son pic mais les dégâts sur les parcelles impacts fortement les ressources en herbe.

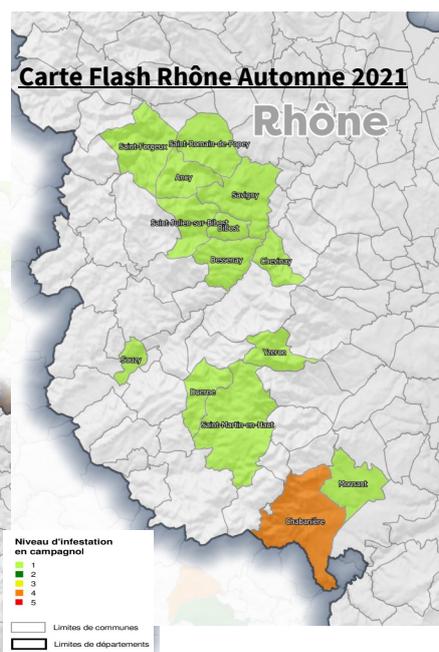
#### RHONE

**Même constat dans le secteur de Chabanières dans les vergers, une population de C. terrestres importante. Dans les autres secteurs, le campagnol terrestre se fait plus discret en vert clair sur la carte.** Mais actuellement, non référencé sur la carte c'est une forte population de campagnols des champs qui pose des problèmes dans les vergers.

La lutte collective est en cours d'organisation sur le département de la Loire.



Carte Flash Loire Automne 2021



Carte Flash Rhône Automne 2021

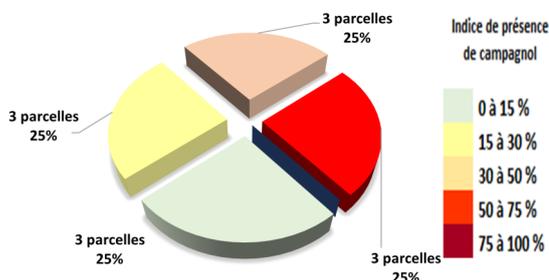
## Département de la DRÔME

### Zone pilote d'Etoile dans la Drôme

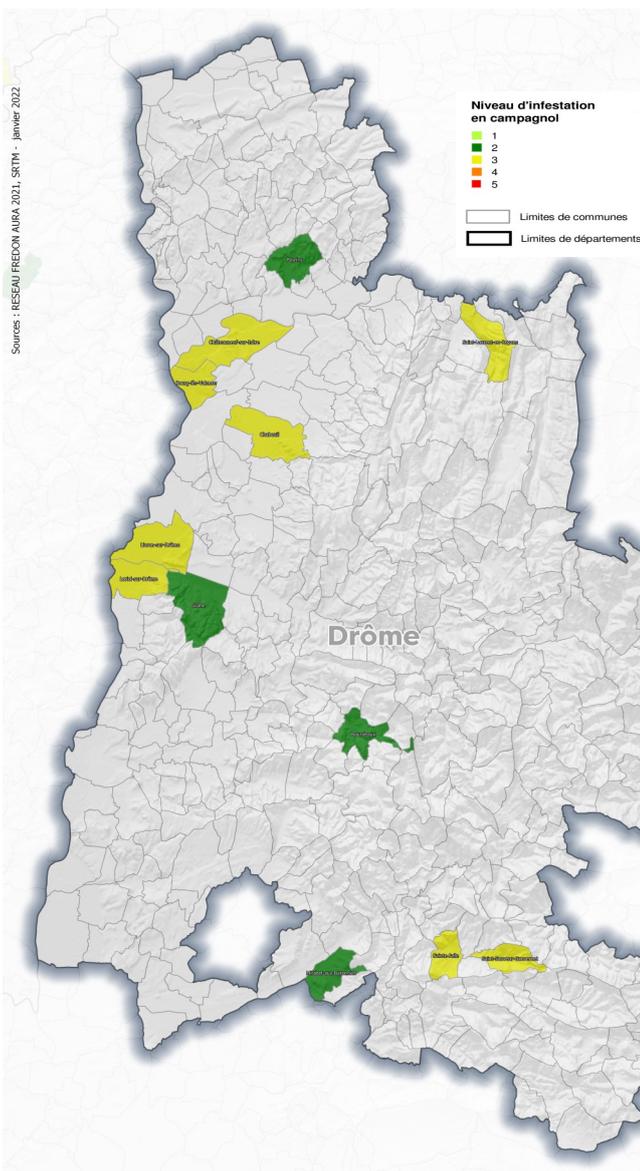
La surveillance réalisée par le technicien FREDON, sur la zone **au mois d'octobre** permet d'indiquer **que la population de la zone pilote est dans une phase de croissance. L'évolution des populations de campagnols provençaux est alarmante dans les vergers Drômois.**

Les notations ont été effectuées dans les vergers d'abricotiers, de pêchers et dans des parcelles de luzerne. Beaucoup d'indices ont été vus lors des tournées d'observations dans les bordures de champs, chemin et dans les premiers mètres à l'intérieure des parcelles.

Surveillance : octobre 2021 sur 12 parcelles



### Carte Flash Drôme Automne 2021



### Hors zone pilote

Les observations ci-dessous sont celles réalisées par les agriculteurs.

Globalement, sur les quelques notations reçues et les différents échanges avec les professionnels, nous pouvons constater que la situation devient difficile à maîtriser. En effet les campagnols provençaux sont dans une phase de colonisation.

Le c. provençal a une vie sociale très structurée : groupes familiaux composés d'un mâle, d'une femelle et de leurs portées. Espèce prolifique, on dénombre plusieurs portées par an (5 à 7 portées de 1 à 4 jeunes), le maximum de la population est en automne/hiver et le minimum en été.

Cf : Quéré et Le Louam, 2011.

Racines de pissenlits mangés par des C. provençaux dans une jeune plantation de noyers.





FREDON  
AUVERGNE  
RHÔNE ALPES

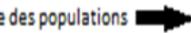
# Bulletin sanitaire campagnols : note communale

Départ	Commune	Printemps 2020	Automne 2020	Printemps 2021	Automne 2021	Aisée  Très difficile	
						Maitrise des populations 	Situation fin 2021
01	LE PLANTAY				2		↑
07	LE BEAGE	2	3	3	4		↑
07	CELLIER-DU-LUC				5		↑
07	COUCOURON	4	4		4		↑
07	CROS-DE-GEORAND	2	3	3			
07	GENESTELLE				2		↑
07	GLUIRAS		1		3		↑
07	ISSANLAS	3		4			
07	LE LAC-D'ISSARLES	2	3	4	4		↑
07	LACHAMP-RAPHAEL				3		↑
07	LESPERON				5		↑
07	PEREYRES				3		↑
07	LE PLAGNAL	4	4		4		↑
07	LA ROCHETTE	4	5		3		↑
07	SAGNES-ET-GODOULET		3		3		↑
07	SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE	3	3	4			
07	SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES	2	3		3		↑
07	SAINTE-EULALIE	2	2		3		↑
07	SAINT-FELICIEN		1		2		↑
07	SAINT-JOSEPH-DES-BANCS		3		3		↑
26	<b>ANDANCETTE</b>		1 CP	2 CP			
26	<b>BOURDEAUX</b>				2 CP		↑
26	<b>BOURG-LES-VALENCE</b>				3 CP		↑
26	<b>CHABEUIL</b>				3 CP		↑
26	LA CHAPELLE-EN-VERCORS			3			
26	<b>CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE</b>			2 CP			
26	<b>CHATEAUNEUF-SUR-ISERE</b>			3 CP	3 CP		↑
26	<b>GRANE</b>				2 CP		↑
26	<b>LIVRON-SUR-DROME</b>		3 CP		3 CP		↑
26	<b>LORIOI-SUR-DROME</b>	3 CP	3 CP		3 CP		↑
26	<b>MIRABEL-AUX-BARONNIES</b>			3 CP	2 CP		↑
26	PEYRINS				2		↑
26	<b>PIEGON</b>			2 CP			
26	SAINT-AGNAN-EN-VERCORS			3			
26	<b>SAINTE-JALLE</b>				3 CP		↑
26	<b>SAINT-LAURENT-EN-ROYANS</b>				3 CP		↑
26	<b>SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET</b>				3 CP		↑
26	<b>VINSOBRES</b>			2 CP			
38	AOSTE				1		↑
38	ASSIEU	1-1 CC	2-2 CC	1-1CC			
38	AUBERIVES-SUR-VAREZE	1-1 CC	2-2 CC	1-1CC			
38	LE BOUCHAGE			1			
38	<b>BOUGE-CHAMBALUD</b>		1 CP	1 CC			
38	LE BOURG-D'OISANS				1		↑



FREDON  
AUVERGNE  
RHÔNE ALPES

Bulletin sanitaire campagnols : note communale

Départ	Commune	Printemps 2020	Automne 2020	Printemps 2021	Automne 2021	Aisée  Très difficile		
						Maitrise des populations 		
							Situation fin 2021	
38	BOURGOIN-JALLIEU		1	1	2		↑	
38	BRANGUES			1				
38	CHAMPIER		1	2	2		↑	
38	<b>CHANAS</b>			1 CP				
38	LA CHAPELLE-DE-SURIEU	2 -1CC	2-2 CC	2 -1CC				
38	CHEYSSIEU	1-2 CC	2-2 CC	1 CC				
38	CHIMILIN				1		↑	
38	CHONAS-L'AMBALLAN	1-1 CC	2-2 CC	1 CC				
38	COLOMBE		1	1				
38	LES COTES-D'AREY	2 -1 CC	2-2 CC	2 -1CC				
38	EYDOCHE			1 CC				
38	MONTALIEU-VERCIEU				2		↑	
38	MORESTEL	1	1	1	2		↑	
38	MOTTIER			1 CC				
38	PASSINS		1	1				
38	ROUSSILLON	1-1 CC	2-2 CC	1 -1CC				
38	RUY -MONTCEAU				2		↑	
38	SAINT-CHEF				2		↑	
38	SAINT-JEAN-D'AVELANNE				1		↑	
38	SAINT-MARTIN-DE-VAULSERRE				1		↑	
38	SAINT-PRIM	1-1 CC	2-2 CC	1 -1CC				
38	SAINT-SAVIN	1			2		↑	
38	SALAGNON	1	1	1	1		↑	
38	SALAISE-SUR-SANNE			1				
38	SERMERIEU	1	1	1				
38	SOLEYMIEU	1		1				
38	TREPT	1	1	1	1		↑	
38	VERNIOZ	1-2 CC	2-2 CC	1 -1CC				
42	APINAC				4		↑	
42	BOURG-ARGENTAL				3		↑	
42	CELLIEU				2		↑	
42	JONZIEUX				4		↑	
42	PLANFOY				4		↑	
42	ROZIER-COTES-D'AUREC				3		↑	
42	SAINT-GENEST-MALIFAUZ				3		↑	
42	SAINT-JUST-EN-BAS	3	3		2		↑	
42	SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS				3		↑	
42	SAINT-REGIS-DU-COIN	3	4		2		↑	
42	SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX			3	3		↑	
42	SAINT-SAUVEUR-EN-RUE		2		3		↑	
42	USSON-EN-FOREZ				2		↑	
42	VALFLEURY				4		↑	
42	LA VALLA-SUR-ROCHEFORT				3		↑	
69	ANCY			2	1		↑	
69	BESSENEY	2	2	1	1		↑	

Départ	Commune	Printemps 2020	Automne 2020	Printemps 2021	Automne 2021	Maitrise des populations		
						Aisée 	Très difficile 	
							Situation fin 2021	
69	BIBOST		1	1	1	↑		
69	CHEVINAY				1	↑		
69	DUERNE				1	↑		
69	MORNANT				1	↑		
69	SAVIGNY		1		1	↑		
69	SOUZY				1	↑		
69	SAINTE-CATHERINE			1				
69	SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE		3		4		↑	
69	SAINT-FORGEUX		2		1	↑		
69	SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST		1	1	1	↑		
69	SAINT-MARTIN-EN-HAUT				1	↑		
69	SAINT-AURICE-SUR-DARGOIRE				4		↑	
69	SAINT-ROMAIN-DE-POPEY		2		1	↑		
69	SAINT-SORLIN				4		↑	
69	YZERON				1	↑		
73	BELMONT-TRAMONET				1	↑		
73	CHAMBERY				2	↑		
73	CHAMPAGNEUX				1	↑		
73	DOMESSIN				2	↑		
73	LEPIN-LE-LAC				4		↑	
73	MONTAIMENT				3		↑	
73	LE PONT-DE-BEAUVOISIN				2	↑		
73	SAINT-GENIX-SUR-GUIERS				1	↑		
73	SAINT-REMY-DE-AURIEUX				4		↑	
74	CERCIER				4		↑	
74	COPPONEX				4		↑	
74	CRUSEILLES				4		↑	
74	ETAUX			4				

**Pour que votre commune soit référencée, participez au réseau de surveillance Envoyez vos notes communales par SMS 06 26 79 32 97 (Catherine PRAVE) et formez-vous à l'application.**

**Pour en savoir plus, posez vos questions par mail : [campagnols@fredon-aura.fr](mailto:campagnols@fredon-aura.fr)**

**Ce bulletin est rédigé et financé par FREDON Auvergne Rhône-Alpes.**

Il est édité à partir d'observations ponctuelles réalisées sur le territoire Rhône-Alpes.

S'il donne une tendance de la situation sanitaire territoriale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle pour votre secteur.

Faites le point sur votre exploitation.

En 2021, la surveillance des communes de certains territoires a pu être réalisée par des techniciens, grâce aux financements de la DRAAF/SRAL (2019/2020/2021) et du Conseil Régional (2021).